



InFO FO n°30
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 17 Mai 2022

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire collège 2) et François GONTHIER (Titulaire collège 3).

La réunion du CSEE du 17 mai 2022 s'est déroulée en présentiel à Bordeaux Pessac Elle était présidée, par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH).

En préambule à la réunion du Comité Social et Economique, une déclaration intersyndicale nationale est lue à propos de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO):

La négociation sur la rémunération s'annonce contrainte par un budget **TRÈS** insuffisant : Le gel des salaires sur plus de 10 ans a déjà causé une perte abyssale en termes de pouvoir d'achat ; cette perte aura d'ailleurs elle-même une répercussion substantielle sur le montant de nos retraites,
Les conditions de travail et d'emploi n'ont cessé de se dégrader.

Q1 - Approbation des PV du CSEE du 22 mars 2022.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Q2 - Information du président :

- Appel d'offre du conseil régional dans le cadre du PRF : sur 80 lots, nous sommes positionnés sur 43 dont 4 ou 5 sont déclarés sans suite. La date limite de dépôt est le 7 juin.
- Réponse à l'Appel d'offre autour de l'AFEST sur 5 secteurs : services aux particuliers, services aux entreprises, l'industrie, le bâtiment et le commerce.
- Nous sommes sur un volume de 4108 stagiaires accueillis même si nous accusons toujours des tensions, nous évoluons bien sur l'alternance.

Q3 - Election d'un représentant de proximité pour le centre d'Agen

Aucun candidat

FO questionne la direction afin de comprendre pour quelles raisons 2 candidats ont démissionné. Nous pouvons nous interroger sur les conditions d'exercice de leur mandat. Il est relevé également le fait qu'aucun compte rendu n'a été transmis au secrétaire de la CSSCTE.

Q4 - Situation économique : budget prévisionnel 2022, orientations stratégiques 2022, organisation prévisionnelle mise en place pour accompagner la fin du marché HSP et préparer la réponse au nouvel appel d'offres.

L'EBE réalisé 2021 est de 4,405 M€ et celui budgété pour 2022 à 4,497 M€. A fin mars 2022, il est de -1,1 M€.

La délégation FO fait remarquer que l'année dernière à la même époque l'EBE budgété pour 2021 était de 8,337 M€. Finalement, nous arrivons à un EBE pour 2021 correspondant à la moitié seulement du budgété. Que pouvons-nous espérer en EBE final en 2022 ?... A relever également que pour 2022, nous devrions subir, entre autres, une hausse des coûts des énergies et des fluides.

Sur l'emploi, Nous alertons une nouvelle fois sur le taux de 30,44% de CDD à fin mars 2022. Nous rappelons que le fait d'avoir une part trop importante de CDD peut engendrer des problèmes d'organisation car il faut, entre autres, prendre le temps de former la personne qui prend le poste. De plus, ces problèmes d'organisation sont souvent source de RPS.

Q5 - Promo 16-18 : Bilan 2021, Point sur l'activité centre par centre au premier trimestre 2022 et sur les ressources RH à ce jour et à venir et renouvellement du dispositif.

La direction nous annonce 65% de sortie positive. Une prolongation du dispositif jusqu'à la fin d'année a été annoncée par l'ex-premier ministre et doit être finalisée par le nouveau gouvernement. En revanche, le nombre de jeunes entrant n'est pas à la hauteur des attentes. La direction pense que cela pourrait venir de la démultiplication des différents dispositifs (Engagement jeune, prépa compétences...). La prestation d'hébergement n'étant pas proposée dans le cadre de ce dispositif, des projets de délocalisation dans plusieurs départements sont en cours pour être au plus près des jeunes, ces derniers n'ayant pas toujours des moyens de locomotion. Nous espérons que cela permettra d'accueillir plus de candidats.

A propos de nos collègues qui travaillent sur le dispositif en tant que CDD, Le DRH serait favorable au fait de pérenniser leurs emplois lorsque ce sera possible.

Pour la délégation FO, un travail avec les établissements scolaires serait un bon moyen d'identifier les jeunes décrocheurs.

Q6 -Transfert de la restauration : Présentation du fonctionnement opérationnel et financier de la relation avec le sous-traitant et du fonctionnement opérationnel et financier de la relation avec le sous-traitant et Comparaison entre droit d'admission des restaurants sous-traités à l'entreprise de la restauration collective et droit d'admission du restaurant sous-traité au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Responsable « Exécutive Service » étant absent, cette question est reportée au CSE du mois prochain. Néanmoins, il a été soulevé des dysfonctionnements (hygiène, tarif, choix...) ce qui a conduit à augmenter l'exigence qualité et des fiches de non-conformité ont été faites. En revanche, aucune pénalité n'a été pour le moment demandée.

N'hésitez pas à nous faire remonter les dysfonctionnements lorsque vous en constatez.

Q7- Qualité : les audits internes réalisés (bilan des centres, Plan d'action mis en place et Bonnes pratiques déployées) et Point sur le retour qualité de la part du Conseil Régional sur la prestation HSP en vue de son renouvellement.

La question est reportée, tous les audits n'ayant pas encore été effectués (6 sur 10 ont été faits en 2022) et pas encore mis sur l'@space.

Q8 - Point à date sur les réclamations stagiaires auprès des prescripteurs, financeurs et du médiateur.

Concernant la formation des géomètres à Egletons, le député de la circonscription a récemment échangé avec les stagiaires, les formateurs et l'encadrement. Les tensions durant la formation n'auraient pas altéré la réussite des stagiaires à l'examen final. Les réclamations sembleraient venir de 2 problèmes RH (les recrutements de formateur étant en tension). À la suite de ces incidents, un premier CDI a été recruté au Liban. Il est actuellement en tuilage avec d'autres collègues et un second CDI devrait être embauché pour le mois de juin.

Q9 - Point sur le maillage territorial par site : Afpa Village projet, présence en SPE et autres relations territoriales.

Différents projets établis dans les départements à noter pour certains la création de « la place » espace hors centre : site de co/Working/Learning etc. Ceci permettra de mettre à disposition des espaces et matériels aux publics en demandes de démarches administratives ou autres ou d'organisation de réunions par exemple.

Q10 - Bilan de l'item « charge de travail » à la suite des entretiens d'activité et plan d'actions.

Les derniers entretiens individuels ayant eu lieu la semaine dernière, il était trop tôt pour pouvoir analyser l'item « charge de travail ». Ce point est reporté au prochain CSE.

Q11 - Information consultation sur le bilan hygiène santé et sécurité 2021.

Les bilans hygiène santé et sécurité 2021 n'ayant pas été transmis par tous les centres, ce point est reporté au prochain CSE.

Q12 - Point sur les enquêtes.

Ce point concerne le malaise d'un.e salarié.e survenu pendant son temps de travail. Des informations ont été transmises à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin que cette dernière puisse statuer sur le fait que ce soit ou non un accident du travail. A ce stade, aucune information n'a pu être communiquée.

L'analyse qui sera effectuée par le cabinet d'expertise « émergence » devrait permettre d'éclaircir certains éléments, notamment à propos des conditions et charges de travail.

Q13 - Point sur le bilan formation 2021 et le bilan de la revue du personnel 2021.

Concernant le bilan de formation 2021, ce dernier devrait être présenté au CSEC de juin ou juillet, il ne peut donc nous être communiqué avant.

A propos de la revue du personnel 2021 et plus précisément les salariés ayant été identifiés dans la catégorie « insuffisant » (il nous est précisé que ce mot est traité de manière positive) auraient dû être informés par leur manager de cet état de fait courant septembre – octobre 2021. Si cela n'a pas pu être fait, les personnes concernées sont suivies et des formations leurs sont proposées. Il nous est rappelé qu'en cas de refus répété de suivre la formation proposée, un courrier est envoyé au salarié. La formation étant une obligation, au bout d'un certain nombre de refus de la part du salarié ce dernier peut être sanctionné.

Un nouveau type de licenciement pour faute est en train de se mettre en place. Malheureusement, des formations sont proposées sans pour autant que le temps de travail du salarié concerné soit aménagé.

Q14 - Bilan des recalculs pour les détachés à plus de 30% de leur temps sur la région, nombre de salarié.e.s par OS concerné.e.s par un recalcul, salarié.e.s détaché.e.s ayant bénéficié.e.s d'une AI, d'une prime dans le cadre de l'accord NAO, modalité de calcul, montant des moyennes utilisées.

Modalité d'information pour les salarié.e.s ayant eu l'augmentation ou ne l'ayant pas eu, modalité de contestation des calculs.

16 salariés seraient concernés. Le calcul de l'augmentation a été fait en additionnant toutes les AI et les primes données sur l'ensemble de la France divisées par le nombre de salariés total.

Q15 - Point sur les recrutements en cours.

36 postes en CDI ont été pourvus sur 2022 et 32 en CDD. 8 CDI sont en finalisation de recrutement et 5 en CDD. Il resterait 13 offres d'emploi en CDI en cours et 48 en CDD.

Des erreurs sur l'intitulé de certains postes ont été relevées.

La délégation FO est forcée de constater que nous sommes sur les recrutements en cours à 61% de CDD ce qui ne va qu'accentuer l'écart entre le nombre de salariés embauchés en CDD par rapport au nombre de salariés en CDI. Les problèmes d'organisation vont donc perdurer et malheureusement les RPS risquent de s'accentuer.

Q16- Questions diverses.

- 1) 2 Journées Portes Ouvertes sont organisées dans les centres par an. Aujourd'hui, 4 autres sont ajoutées par la direction régionale (appelées « JPO des 4 saisons »). Il a été proposé qu'elles soient faites soit un vendredi, soit un samedi. La journée du vendredi a été retenue bien que les plateaux techniques ne soient pas en fonction l'après-midi. Pour la Direction, Il semblerait que ce soit un très bon choix car cela pourrait être une solution pour attirer des stagiaires.

Pour la délégation FO, une question se pose : s'agira-t-il de bénévolat ? Comment s'organisera la charge de travail pour pouvoir mettre en place ces 4 journées de travail supplémentaires ?

- 2) Question récurrente sur les modalités de récupération des heures correspondant au vendredi 27 mai. Tous les ans, nous sommes contraints de demander confirmation en Comité Social et Economique que les heures supplémentaires effectuées pour pouvoir récupérer cette journée seront bien payées en heures supplémentaires majorées de 25%. La confirmation est faite par le DRH.
- 3) Question FO de Avril : Les ICCP seront calculées uniquement lorsque le salarié aura tous ses compteurs de congés et RTT à zéro.

Il nous semblait que les congés non pris, sont perdus au 1^{er} juin...
Et que tous les compteurs étaient remis à zéro systématiquement à cette date !

- 4) Nous alertons sur le fait que certaines personnes nous ont signalé que sur la déclaration d'impôts apparaissent les Indemnités Journalières alors qu'elles figurent déjà dans le net imposable reporté automatiquement. Le service RH va se rapprocher du service paie afin de vérifier cette information.

Soyez vigilant si vous avez été en arrêt maladie en 2021. Vérifiez bien les montants prés inscrits sur votre déclaration avant de la valider... N'hésitez pas à nous faire remonter ces dysfonctionnements.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



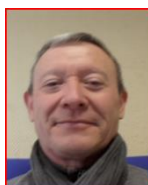
Séverine LEYRI
Egletons (19)



François GONTHIER
Périgueux (24)

Elus FO suppléants au CSEE

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Eve GAINIE
Poitiers (86)



François GONTHIER
Périgueux (24)



Florent MARCOUX
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !